

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT**  
**ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2022/14**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 10 février 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 3 février 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Carole THOMAS, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Tiphaine FARGIER (procuration à Claire BOMBRUN)

Absent(e)s :

Jérôme MERCOYROM a été élu secrétaire.

**Objet : Travaux d'extension des lits de roseaux pour le traitement des boues de la Station d'Epuration (STEP) - Demande de subvention au titre la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.**

Le Maire explique que la filière eau de la station d'épuration a été dimensionnée pour l'équivalent de 1 500 habitants. En revanche la filière boue a été dimensionnée pour seulement 1 000 habitants. A ce jour, ce seuil est atteint ce qui entraine la surcharge des 4 lits

de roseaux actuels pour lesquels une réfection des filtres de fond est nécessaire. Il convient donc d'envisager l'extension des lits de traitements des boues et la remise en état des 4 lits existants.

Le Maire précise au Conseil Municipal que ces travaux peuvent être financés en partie par l'Etat dans le cadre de la DETR 2022.

Les travaux sont estimés à un montant total de 160 000 € HT.

Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** de réaliser les travaux d'extension des lits de roseaux pour le traitement des boues à la station d'épuration.

**INDIQUE** que ses travaux consistent en :

- La construction de 4 lits de roseaux supplémentaires,
- La remise en état des 4 lits existants.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Prévisionnel 2022 du budget annexe d'Assainissement en section d'investissement.

**SOLLICITE** une subvention de l'Etat d'un montant de 64 000 € correspondant à 40 % du montant HT des travaux.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Construction de 4 lits de roseaux pour traitement des boues. Réfection des 4 lits existants.	150 000 €	
Maîtrise d'Œuvre	10 000 €	
DETR (40%)		64 000 €
Agence de l'Eau (40%)		64 000 €
Emprunt		32 000 €
TOTAUX	160 000 €	160 000 €

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/02/2022

Reçu en préfecture le 11/02/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210700050-20220210-202214-DE

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 février 2022

POUR COPIE CONFORME

Alba la Romaine, le 11 février 2022

Le Maire

Pierre LAULAGNET

